

CHARTRE BUDGET PARTICIPATIF

Les propositions peuvent être émises par tous les Luquetoises et Luquetois majeur.

LE PROCESSUS PARTICIPATIF

Les porteurs de propositions doivent remplir un formulaire. Le dépôt de dossier se fait à la mairie ou envoi par mail.

Chaque proposition est présentée au moyen d'un formulaire unique de manière à faciliter le travail d'expertise. Il permet de préciser la proposition, la localisation et son coût . Le porteur de proposition peut également insérer des documents relatifs au projet (photos, visuels, études...).

L'EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ DES PROPOSITIONS

Les propositions déposées feront l'objet d'un examen visant à vérifier leur recevabilité. Les propositions recevables dans le cadre du budget participatif doivent respecter les critères suivants :

- Relever de l'intérêt général
- Respecter le thème donné de l'année : Pour un village embelli
- Respecter le budget alloué (1 500 euros)
- Remplir intégralement le formulaire
- Entrer dans le champ de compétences de la commune de Luquet.
- Respecter un délai de faisabilité de 6 mois.

Les porteurs de propositions sont, le cas échéant, informés du caractère irrecevable de leur proposition et de la nature de l'irrecevabilité. A la suite de ce premier examen, les propositions retenues seront soumises aux votes par les luquetois.

LE VOTE

En amont du vote, nous mettons en place une campagne d'information sur les projets ; Seront inclus :

- l'affiche du budget participatif (comment voter)
- Les différents projets avec leurs descriptions
- Un bulletin de vote

La communication se fera par mail, BAL et sur le site internet.

Le retour de vote se fera par mail (mail créé spécialement pour le budget participatif) ou dépôt du vote à la BAL de la mairie.

Tout résident majeur peut voter pour un seul projet.

LE CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel des opérations liées au budget participatif est le suivant :

Dépôt des idées :

Du 19 Juin au 24 Septembre 2023.

- Réception des différents projets

Vote du projet : Du 2 au 15 Octobre 2023.

- Les projets sont soumis pour un vote papier ou mail.
- Réception des votes
- Dépouillement
- Communication des résultats

Réalisation du projet